

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de VERNON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 22/04/2025	L'an deux mil vingt cinq Le 28 avril à 20h
DATE D'AFFICHAGE 29/04/2025	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Bouchard, Courteille, Fouchet, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> : M. Deloget a donné pouvoir à M. Le Bourgeois M. Monsimier a donné pouvoir à Mme Donatin M. Péru a donné pouvoir à M. Joubin M. Le Rétif a donné pouvoir à Mme Roux M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur Mme Quesnel
PRÉSENTS : 21	
VOTANTS : 26	
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Lanfranc de Panthou

OBJET : Concession d'occupation d'un immeuble (local de stockage « Hangar 54 ») avec la Communauté Urbaine Caen la mer

Mme Brioul, adjointe au patrimoine Senghor, rappelle que depuis la création de l'Espace Senghor en 1994, la Ville de Vernon s'attache à faire connaître et faire vivre auprès de tous les publics l'œuvre, la pensée et la mémoire de Léopold Sédar Senghor.

Depuis juillet 2022, la commune est officiellement propriétaire des biens immobiliers, mobiliers et du patrimoine écrit issus de la propriété de Vernon du couple formé par Léopold Sédar Senghor (1906-2001) et Colette Senghor (1925-2019).

Afin d'accompagner la commune de Vernon dans sa démarche de traitement et d'inventaire du patrimoine de Léopold Sédar Senghor, la communauté urbaine Caen la mer a proposé à la commune de Vernon, en recherche d'un lieu de stockage, un local sis à Bretteville-sur-Odon, Quartier Koenig, dans le bâtiment dénommé « Hangar 54 », rue Antoine de Saint-Exupéry (parcelle cadastrée A 458).

Il convient, en conséquence, au moyen du projet proposé en annexe de « concession d'occupation d'un immeuble », de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la Concession d'occupation d'un immeuble (local de stockage « Hangar 54 ») avec la Communauté Urbaine Caen la mer selon les modalités décrites dans la convention en annexe.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



La Maire,
Nathalie DONATIN